

Hou

121

La Voie Soufi

Hazrate Hajj Dr. Nour Ali Tabandah Majzoub Ali Shah

***Qutb* (Maitre)**

de

L'Ordre Nematullahi Sultan Ali Shahi Gonabadi

Table des matières

Introduction	4
La Définition du soufisme	4
L'Origine du soufisme	4
L'étymologie du soufisme	4
L'histoire du soufisme et les Ordres Soufis en Islam	5
L'Ordre des Soufis Nematullahi	6
Les institutions caractéristiques de l'Ordre Nematullahi Gonabadi	6
Chiisme, soufisme et erfân	8
Erfân ou connaissance de Dieu	16
Quelques remarques à propos du sens du mot Beyât	18
Les divers Beyât.....	18
La continuation de l'ordre du Beyât imani durant l'époque des imams	20
Obtention du Beyât dans la période de l'absence de l'Imam.....	20
La façon d'obtention de Beyât.....	21
La Confusion chez certains Orientalistes.....	21
Proclamations	23

Introduction

La Définition du soufisme

De différentes définitions sont données pour *Tassawuf*¹ [le soufisme] et *erfân*². Toutes ces définitions sont équivalentes.

Le soufisme est le voyage d'esprit à la recherche de la vérité, aussi bien que la découverte de la vérité. Il s'agit d'une renonciation à tout sauf Dieu et de concentrer son attention complète et être relié. C'est la résignation infinie au point que la personne, ne voit que Dieu avec une vision du cœur et cela va-t-elle à ce point que tout autres êtres au monde n'apparaissent plus que l'ombre de la Lumière Divine³. Cet état continue jusqu'où, il n'y aura aucun être sauf Dieu⁴ et il n'y a rien que Lui (*Hou*)⁵.

L'Origine du soufisme

Il existe de nombreuses idées concernant l'origine du soufisme en fonction des religions et les nations d'où est-il originaire. Certains disent que le soufisme a commencé en Inde, en même temps d'autres pensent que le soufisme a commencé en Iran parmi les zoroastriens. D'autres proposent que l'origine du soufisme se trouve dans le platonisme de l'ancienne Grèce. Peu importe, en considérant la définition du soufisme ou erfân donnée plus haut, on voit que les origines du soufisme se trouvent dans les vérités profondes de la «Religion» elle-même.

La quête pour le Divin est un aspect inhérent de la nature de l'espèce humaine et ceci n'est pas la confection d'une nation ni d'une quelconque religion.

Il n'est pas particulièrement nécessaire de penser que toutes les religions ou nations ont nécessairement pris ces idées sur une autre religion, elles ont toutes bu de «La Même Source». Dans l'islam, le soufisme ou erfân est la dimension interne de la religion. Comme on pourrait la comparer à une noix composé de; la coquille qui est son aspect extérieur (la charria ou les préceptes islamiques⁶) et le noyau qui est son aspect intérieur ou le *tarîqat*⁷ (le chemin), dont les principes sont transmis depuis le prophète aux imams et par les imams à nos maîtres spirituels autorisés.⁸

L'étymologie du soufisme

Les théologiens avancent de différentes théories pour l'origine du mot *soufisme*. Certains disent que la racine étymologique du *soufisme* se trouve dans le mot *Soufe* (la laine en Arabe)⁹. D'autres disent que la racine est *Safâ* (pureté en Persan) et encore certains pensent que cela vient du *Sauffah* (porche en Arabe) et cela parce que les sincères compagnons du

¹ L'ascétisme islamique, l'ésotérisme

² Gnosticisme, mysticisme islamique, connaissance spirituel.

³ Le grand Schibli décrit l'adepte spirituel comme « celui qui ne voit dans les deux mondes rien d'autre que Dieu » Le mémorial des Saints; introduction, p.8 par Eva de Vitray-Meyerovotch, Editions du Soleil.

⁴ Une dernière étape nommée *fanâ- fi- Allah*. Annihilation en Dieu, dans cet étape l'itinérant n'a plus de faculté de soi-même et il est dissolu en Allah.

⁵ Hou en arabe est le pronom qui s'applique à "Lui, Le Tout Puissant".

⁶ Nommé parfois Mésotérisme.

⁷ Le parcours spirituel. L'ésotérisme.

⁸ La dimension interne

⁹ Les grands soufis portaient des camelots

prophète se réunissaient sous le porche de sa maison. Il y a encore certains qui déclarent que le mot est dérivé de *Sophia* (Sagesse en grecque).

D'autres théories sont encore proposées à propos de la date à laquelle la nomenclature du soufisme devint courante. Il existe des paroles¹⁰ du prophète et d'*Imam Ali*¹¹ qui nous sont rapportées, dont on peut conclure que le mot *soufisme* [soufisme] était employé par eux-mêmes. Malgré cela beaucoup de chercheurs sont de cet avis que ce mot s'est introduit pour la première fois au milieu du second siècle hégire (IX^e Siècle J.C.). Ils pensent que la première personne qui a été connue comme Soufi fut *Abû Hashim Kufi*¹². Peu importe l'exactitude de ces théories, la vérité du soufisme, comme nous l'avons déjà mentionné, n'est pas séparée de l'islam mais cela était présent avec l'islam dès sa confection, même si elle devint courante plus tard.

L'histoire du soufisme et les Ordres Soufis en Islam

Après le prophète, ce sont les *imams*¹³ et leurs *cheikhs*¹⁴ autorisés qui ont répandu le soufisme. La trace de l'ordre de succession des autorisations¹⁵ (*Idhn-ezn*) doit être suivie en passant par l'intermédiaire des *cheikhs* aux *imams* et puis par *l'Imam Ali* mener au prophète. Pour la plupart des cas, les saints soufis pratiquaient la dissimulation (*taqqiah*)¹⁶ tout en respectant les lois islamiques et manifestement en suivant l'école islamique dominante de la région de leur résidence. Durant le sixième et le septième siècle islamique (XII et XIII JC) la voie du soufisme ou *faghr*¹⁷ a atteint son plus haut niveau de popularité et les saints soufis comme *Ibn Arabie*, *Attar* et *Roumi* ont écrit des ouvrages importants à propos des mystères d'erfan et le voyage spirituel vers Dieu (*suluk*)¹⁸.

¹⁰ Ce qui est narré par le prophète est nommé « *hadith* » et ceux des imams sont nommés « Riwayât ».

¹¹ Le gendre du prophète et le premier imam des chiïtes, le symbole de wilayat dans le soufisme.

¹² Un cheikh persan (2nd siècle hégire - 8^{ième} siècle) qui a été pour la première fois renommé comme soufi.

¹³ Imam est le guide en arabe, ce terme s'applique particulièrement aux 12 descendants du prophète qui ont repris le guide spirituel des chiïtes après le prophète.

¹⁴ Le maître en arabe, ce mot s'applique particulièrement aux maîtres spirituels dans les textes religieux. Chaque imam préparait une ou plusieurs personnes qui avaient le talent, et après avoir atteint le seuil que seul l'imam ou le maître du temps pouvait distinguer, les désignaient comme cheikh ou maître spirituel pour guider les autres.

¹⁵ L'*Idhn-ezn* en arabe ou l'autorisation est évoqué uniquement par les soufis. En effet tout représentant spirituel ou maître divin qui procède à l'initiation des chercheurs du chemin de vérité, doit être sélectionné par le précédent maître spirituel qui avait de même reçu cette autorisation du guide par un prédécesseur représentant. Cela doit remonter comme une chaîne à l'imam, et depuis l'imam remonter au prophète. Ce représentant divin a toujours existé, existe et ainsi existera de tout les temps et il est de devoir des chercheurs de la vérité de le retrouver et se soumettre à son instruction pour s'insérer au plus vite au chemin de la perfection.

¹⁶ Dans les temps les fidèles ont toujours été sous menace des gouvernements et leurs alliés religieux ou ce qu'on appelle de nos jours les fondamentalistes ou les fanatiques. Ils devaient cacher leur foi pour préserver leur vie. Alors ils pratiquaient la dissimulation ou *taqqiyah*. Dans les gouvernements suivant celui des quatre Califes, à l'époque des Omeyyades et plus tard les Abbassides, les disciples chiïtes d'Ali et de ses descendants (les imams) étaient toujours en danger. Les Califes de ces dynasties assassinaient les imams et les saints soufis (chiïtes).

¹⁷ Pauvreté spirituelle. *Faghir* ou *foghara* au pluriel, est un autre nom pour soufi, derviche ou itinérant du chemin spirituel de l'Ordre Nematullahi Sultan Ali Shahi Gonabadi. Ce mot vaut dire pauvre devant Dieu tout puissant, une pauvreté spirituelle. Une phrase du prophète cite: *الفقر فخرى* "Faghr [la pauvreté spirituel] est mon plus grand honneur". Le mot *faghir* traite souvent les gens de pauvres envers Dieu le tout puissant. Un verset Coranique (35:15) *يا ايها الناس انتم الفقراء الى الله والله هو الغني الحميد* traite tout le peuple de *faghir* envers Dieu. On remarque cette expression dans les paroles du Jésus Christ aussi.

¹⁸ L'ésotérisme, le voyage spirituel.

L'Ordre des Soufis Nematullahi

Un des saints les plus connus dans l'histoire du soufisme fut *Seyed Shah Nematullah Vali* (731-821 A.H- 1338-1428 J.C.) et tous les Ordres chiïtes soufis déclarent leurs origines ancestrales à son Ordre et par conséquent sont reconnus comme ordres *Nematullahi*. Les registres ininterrompus de la chaîne d'autorisation de cet ordre arrivent à *Maruf Karkhi*, qui était *cheikh* autorisé d'*Imam Ridha*.¹⁹ (A.H 1486-202/ 765-818 J.C.). *Shah Nematullah Vali* est l'auteur de plus de trois cents ouvrages sur les mystères de soufisme d'après les interprétations chiïtes. Il fut le rénovateur de cet ordre mystique et la plus part des soufis de son temps se soumettaient à lui. La plupart des soufis chiïtes après lui suivirent son chemin et ont adopté sa façon et même ses méthodes d'écrire.

Dans les siècles plus récents, un des successeurs de *Shah Nematullah Vali* fut *Hajj Mulla Sultan Mohammad Gonabadi*, dont le titre spirituel est *Sultan Ali shâh* (A.H.1251/1835-1909 JC). Il a été un *Aref*²⁰ (mystique) des plus connus (*Orafa*)²¹ et ainsi un des plus réputés parmi *ulémas*²² [clergés]. L'ordre successif de son autorisation est enregistré originaire de *Shah Nematullah Vali*. Durant son temps, l'*Ordre Nematullahi* devint encore plus populaire et plus connu encore. Il est aussi auteur de beaucoup d'ouvrages en matière de l'islam et surtout en soufisme, comprenant exégèse (*tafsir*) du coran sous titre de *Bayan Al Sa'adah* (4 volumes en arabe). Son successeur a été *Haje Mulla Ali Nour Ali shâh* (A.H.1337/1918 JC) qui, à son tour, a été succédé par *Hadhrat Hajj Mohammad Hassan Salih Ali shâh* (A.H.1386/1966 JC) l'auteur de *Pand-e Saleh* suivi de *Hadhrat Hajj Sultan Hussein Tabandeh Gonabadi*, dont le titre spirituel est *Ridha Ali shâh*. Il est le descendant (arrière-petit-fils) de *Hadhrat Sultan Ali shâh*. Et il est aussi l'un des plus reconnus soufi et expert islamique (uléma). Il a écrit beaucoup de livres ainsi que des commentaires sur certaines parties du coran.

Les institutions caractéristiques de l'Ordre Nematullahi Gonabadi

1- Les disciples de cet Ordre sont demandés de respecter strictement les lois religieuses (charia) et ainsi respecter les aspects externes des religions, même les extensions qui sont religieusement conseillés d'être évitées (*makruh*)²³. Et aussi devraient accomplir les actes qui sont recommandés (*mustahabat*)²⁴ régulièrement, tout en maintenant la pureté rituelle²⁵, effectuer les prières à l'heure recommandée. Ils doivent être éveillés à l'aube et procéder à la récitation du coran.

2- Les disciples sont demandés de travailler pour gagner leurs vies et éviter l'inutilité. Même les grands Maîtres de l'ordre ont travaillé en tant qu'agriculteur et fermier pour gagner leurs vies. Ceux qui sont toxicomanes à l'opium et d'autres drogues ne sont pas admis à cet ordre et fumer l'opium est expressément interdit. Malgré l'insistance sur le fait de travailler et de gagner sa vie, le travail est interdit entre jeudi soir et vendredi midi. Cette période devrait être réservée pour se consacrer aux rites spirituels, en accord avec l'injonction du coran (sourate *Jum'ah*).

¹⁹ Le 8ième descendant et successeur consécutif du prophète.

²⁰ Aref : gnostique, qui a connaissance de Dieu, grand soufi.

²¹ Orafa: le pluriels d'Aref en Persan et en Arabe, gnostiques, sages, ceux qui possèdent la connaissance mystique suprême.

²² Uléma: le pluriel d'*Alim* en arabe qui veut dire savant islamique, le juriste, clergé, ce terme est employé pour les experts des lois et prescriptions islamiques (la charia), ceux qui s'occupent des aspects externes et les préceptes de la religion.

²³ Les actes déconseillés et non pas interdits dans la charia.

²⁴ Les actes conseillés mais non pas obligatoires dans la charia.

²⁵ Les grands et petites ablutions, ou lavages rituelle courant islamique, signe de préparation au Rencontre...

3- Les disciples de cet ordre doivent respecter les adhérents d'autres religions ou d'autres ordres et être gracieux envers eux. Ils doivent être indulgents et blâmer l'acte désapprouvé commis et non pas la personne qui commet l'acte. Un *salik*²⁶ dans son chemin spirituel doit obéir aux commandements en signe de servitude de Dieu, être aimable et porter de l'aide aux gens en général. Il doit se montrer humble et apporter son service aux autres *saliks* du chemin spirituel.

4- Le nombre des épouses devrait être limité à une, tant que possible. Le divorce est autorisé aussi dans le cas où il serait absolument impossible pour le couple de vivre ensemble. Ou bien dans le cas où la vie spirituelle des conjoints serait autrement en danger.

5- Le respect envers *ulémas* qui sont autorisés à raconter les narrations et les traditions du prophète et les imams et de répandre les préceptes religieux doit être visé. Car il est de croyance que les prescriptions religieuses [de la charia] sont les bases du chemin spirituel [du *tarîqat*]²⁷.

6- Les disciples de cet Ordre ne sont pas autorisés de s'engager dans la politique et les parties politiques sous titre du soufisme.

7- Il n'y a aucun habit spécial distinctif pour les membres de l'Ordre pour éviter de causer une division entre les musulmans. Le soufisme est considéré comme quelque chose de spirituel qui n'a besoin d'aucune apparence extérieure.

8- Les maîtres de l'Ordre croient en ce fait que l'autorisation religieuse (*Idhn*)²⁸ est nécessaire aux deux aspects; les affaires religieuses externes (charia), et en la matière du chemin spirituel et interne (*tarîqat*). Sans cette autorisation (*Idhn*), s'engager dans les affaires religieuses est interdite. L'autorisation documentée avec une succession valable, doit être suite à un ordre qui est reliée à l'Imam et par l'Imam au prophète. L'autorisation qui permet à être maître spirituel de l'Ordre n'a rien à voir avec les études académiques, publications des livres, fondation des *khanigah* (hospices)²⁹ ou toutes autres actions socioculturelles. Le prophète de l'islam était un illettré mais comme dit Allah dans le coran: «Allah sait mieux où placer son message» (6:124)

²⁶ Voyageur du chemin spirituel de la perfection.

²⁷ Le chemin spirituel.

²⁸ L'*Idhn* en arabe ou l'autorisation est évoqué uniquement par les soufis. En effet les soufis déclarent et croient en le fait que tout représentant spirituel ou maître divin qui procède à l'initiation des chercheurs du chemin de vérité, qu'il soit imam ou cheikh doit être sélectionné par le précédent maître spirituel qui avait de même reçu cette autorisation du guide par un précédent représentant qui a attribué à sa culture et son instruction ainsi de suite.

²⁹ Les hospices sont les maisons ou foyer consacré à la réunion des soufis pour pratiquer la méditation et la concentration.

Hou¹

121²

Chiisme³, soufisme et erfân⁴

«Seigneur, ouvre-moi ma poitrine et facilite-moi ma tache et dénoue le nœud de ma langue, afin qu'ils comprennent ma parole.»⁵

Le chiisme et le soufisme, deux mots évoquant la même vérité, est un sujet sur le quel, les chercheurs contemporains surtout les occidentaux font pas mal d'erreurs.

Ces erreurs sont commises d'autant plus par l'ignorance que par intention. La mission de certains d'entre eux fut dès le départ, de créer la rupture à l'intérieur du chiisme d'une part et de créer le sécticisme dans l'Islam. Et d'autre part, ils avaient pour but de procurer des informations nécessaires à leurs états colonisateurs. Parmi eux, de nombreux avaient de sincères intentions mais ils ont aussi échoué à des confusions et à des conclusions similaires. Et encore ces conclusions ont servi à des bases pour que les autres en abusent.

La première erreur, est celle qu'ils appellent la «date de l'apparition du chiisme». Certains disent que c'est après le décès d'*Imam Ali*⁶ que le chiisme a commencé et d'autres pensent que c'est après qu'*Imam Husayn*⁷ fut martyrisé.

Il y a d'autres suppositions de ce type. Le point de confusion est là; c'est qu'ils prennent la date de nomination d'une pensée déjà existante, pour la date de son apparition. Tandis qu'une quelconque nomenclature peut paraître ou devenir courant à n'importe quelle époque mais cela ne joue pas un rôle dans l'essentiel de la pensée ou le sujet⁸. Car en vérité c'est l'essentiel de la pensée qui devrait être pris en considération et non pas les mots.

Par exemple on connaissait les chiites sous le nom de «*Chiites d'Ali*» ou par un moment on les surnommait «*Shu'ubiyya*»⁹ car les chiites se referaient à ce verset coranique dans le quel Dieu dit: «*O, les gens, nous vous avons créé d'un mal et d'une femelle et vous avons désignés en nations et tribus pour vous apprivoiser les uns des autres. Sans doute les plus chers auprès du Dieu parmi vous sont les plus pieux.*»¹⁰

A l'époque, beaucoup de personnes non arabes se convertissaient à l'islam et ils exigeaient qu'aucune discrimination ne soit admise entre eux et les Arabes. Mais malheureusement tous

¹ Hou en arabe est le pronom qui s'applique à "Lui, Le Tout Puissant".

² 121 est un chiffre code en cybernétique ancienne islamique qui équivaut « Ya Ali » en persan, « Oh Ali ». C'est une forme de rappel à la méditation et ainsi une demande d'intermédiation par le symbole des saints soufis qui est l'imam Ali auprès de Dieu tout puissant.

³ La doctrine chiite.

⁴ La gnose, Connaissance de Dieu, Mysticisme islamique chiite.

⁵ Coran 20: 25

⁶ Ali Ebne Abi Talib fut le cousin du prophète, la première personne qui a cru en Islam et en prophète. Il fut élu par le prophète 23 ans après comme son successeur dans les affaires de la religion et gouvernementale mais suite à certains événements il ne prit pas la tête du gouvernement islamique après le prophète et se résigna du pouvoir pour préserver l'union entre les musulmans, mais continua le guide spirituel des croyants. Il est connu comme le premier imam des chiites.

⁷ Husayn-Ebne- Ali le second fils d'Ali, ou le petit fils du prophète qui fut le 3^e imam chiite et fut martyr avec sa famille et ses 72 compagnons dans la bataille de *Karbala* en Iraq sous la gouvernance des Omeyyades et par le Calife Yazid, qui avait peur de la réputation et le courage du petit fils du prophète dans sa tyrannie.

⁸ D'une manière expérimentale et logique toute pensée ou idéologie précède la nomination et cette nomination peut changer au fur et à mesure du temps.

⁹ Ce mot vient de racine *sha'b*, en arabe qui vaut dire : tribus, nations.

¹⁰ Coran: 49:13

les califes, à part *Imam Ali* et *Imam Hassan*, contribuaient plus ou moins à cette discrimination. Pour se défendre face à ces discriminations¹, les chiites se referaient à ce verset coranique.

Parfois dans le temps les chiites étaient appelés des "*Rafidhi*"² c'est à dire ceux qui ont quitté la religion. Ainsi le chiisme fut appelé différemment au cours de l'histoire.

L'apparition d'une nomenclature ne pourrait servir de preuve de l'absence du dénommé avant cette nomenclature. Nous devrions encore voir quelle est la différence entre le chiisme et le sunnisme³ au fond de l'Islam. Ainsi quels sont les fondements de ces institutions et quand sont-ils apparus pour pouvoir distinguer la date de l'apparition du chiisme.

Après le décès du prophète, Ali et son oncle *Abbas* et certainement d'autres gens du "*Bani-Hashim*"⁴ s'occupaient des funérailles et l'enterrement du prophète. Mais en même temps certains autres, se réunissaient à un endroit connu sous le nom de "*Saqifah Bani Sa'idah*"⁵, et à la suite de certains événements que l'histoire nous rapporte, ils ont choisi "*Abû Bakr*"⁶ comme "calife". Donc *Abû Bakr* fut le premier calife⁷. Après *Abû Bakr*, *Umar* et ensuite *Osman* et en quatrième lieu Ali devinrent califes.

Dès le début, juste après la disparition du prophète, certains critiquaient la décision de "*Saqifah Bani Sa'idah*".

¹ Les arabes avaient coutume de diviser les gens par deux groupes, arabes ou ajam (autres qu'arabes).

² Râfezi ou hérétiques. Du point de vue des clergés religieux qui soutenaient les gouvernements de l'époque, les chiites étaient des hérétiques.

³ Les musulmans orthodoxes.

⁴ Banî Hashim était la famille et la tribu dont le prophète était originaire.

⁵ Ce nom est attribué au conseil qui a eu lieu au même endroit qui fut l'origine de divergence de pensées chiites et sunnites. En effet le prophète avait les deux aspects du califat, spirituels (il était élu pour guider le peuple sur le plan de vie spirituel) mais en même temps il avait le pouvoir politique et dirigeait le gouvernement islamique. Il avait expressément sélectionné son successeur en les deux matières qui était Ali. Le conseil de Saqifah Bani Sa'idah a élu Abu Bakr comme calife, ou tête du gouvernement islamique. Mais ni Abu Bakr ni les autres califes qui l'ont suivi n'ont jamais déclaré être le guide spirituel. Le guide spirituel était Ali car il s'agissait d'une sélection divine.

⁶ Abu Bakr, le beau-père et un disciple du prophète qui fut le premier Calife (gouverneur) après le prophète choisi par le conseil de Saqifah Bani Sa'idah.

⁷ Le prophète avait en effet deux rôles dans la société : il était le messenger de Dieu en premier lieu et il était chargé de la part de Dieu de guider les intéressés vers le chemin de la vérité et de la foi. En même temps à cette époque là, l'ignorance, la corruption et la violence avaient dévoré la société dans la péninsule d'Arabie Saoudite. À tel point que les tribus ne cessaient de s'entretenir et les arabes enterraient leurs filles vivantes de naissance. Plus tard le prophète à l'aide de ses disciples croyants, suite à des événements historiques, en faisant près d'une centaine de guerres, a réussi à soumettre (avoir l'Islam littéralement) toutes ces tribus à un gouvernement central. De cette façon il a réuni le pays et toutes les tribus autour d'un drapeau unique avec de nouvelles lois modernes reprises sur les lois divines. A cette époque la il était en quelque sorte le roi de l'Arabie. Toutes personnes devaient à l'époque aller déclarer sa soumission (l'Islam) à la nouvelle doctrine gouvernementale régnée par un nouveau chef qui était en même temps le messenger de Dieu. Une naturalisation à un nouveau gouvernement avec de nouvelles lois constitutionnelles (la charia islamique) qui se sont complétées durant les 23 années, au fur et à mesure de la révélation du coran au prophète. Certains pensent que cette action de jurer la fidélité au gouvernement et la nouvelle constitution (la charia) était le beyât. Tandis que le prophète, avant qu'il ait une position politique et gouvernemental, durant des années, il avait le devoir et la coutume de faire beyât avec les itinérants. Beyât est ce pacte bilatéral qui est comparé à une transaction dans le coran. Beyât signifie une adhésion pratique à la communauté des croyants pratiquants, et une étape plus développée que la simple plagiassions courante. Une soumission définie aux commandements divins mentionnés par le prophète ou par ses représentants autorisés pour être guidé au Salut. Avec beyât, l'initié ou le nouveau croyant s'engageait à se soumettre à la supervision spirituelle ou wilayat du prophète et respecter les ordres de Dieu qui sont transmis par le prophète et ses cheikhs. Une soumission résultant de l'amitié de son Vali (ami spirituel- maitre spirituel relié). Cette action est nommé Velâyat ou avoir Velâyat du prophète ou des imams ou encore leurs successeurs reliés autorisés. Ce qui reviennent tous aux mêmes et mènent à suivre les ordres divins et avoir la foi enfin et trouver la dévotion auprès du Tout puissant et la perfection humaine.

Ils proclamaient; comme le prophète ne fut pas élu par nous, le peuple, mais Dieu l'a choisi, ainsi son successeur ne pourra pas être élu par le peuple et cette affaire dépasse le droit et la qualification du peuple, mais Dieu fait cette sélection. Notre prophète est le dernier des prophètes, donc la révélation n'existe plus mais comme tout ce que notre prophète dit compte pour la révélation et d'après le coran c'est explicite: «*et il ne parle pas non plus d'impulsion, ce n'est la que révélation révélée*¹.» Donc s'il (le prophète) désigne quelqu'un, c'est comme si Dieu l'avait désigné. Comme le prophète durant sa mission à plusieurs reprises a désigné Ali comme son successeur, donc c'est Ali son successeur, mais non pas celui qui est élu par la masse de population.

Mais les Sunnites, ceux qui acceptent l'événement du «*Saqifah Bani Sa'idah*» disent que puisque le peuple était réuni et ont choisi le calife donc cette élection est valable et l'élu par le peuple est le calife (encore cette affaire est l'objet de critiques car tout le peuple et les chefs qui étaient chargés de prendre des décisions n'étaient pas présents à ce jour).

Du point de vue historique il n'y a aucune doute qu'après le prophète, *Abû Bakr*, ensuite *Umar*, et puis *Osman* et après *Osman*, Ali suivi d'*Imam Hassan* son fils, furent calife.

Mais les Chiïtes pensent que la succession réelle au prophète, qui est le califat spirituel, c'est le droit ou plutôt le devoir d'Ali. La plupart des différences et désagréments ont commencé à partir de ce point là².

¹ Coran (53:3-4).

² L'histoire nous rapporte que le prophète, lors de son dernier rituel de haje connu comme (hajjat-al veda), il était accompagné des dizaines ou même des centaines de milliers de personnes. Dans un endroit nommé Ghadir Khom, ou il n'y avait même pas d'eau potable, il s'est arrêté mi chemin et il a campé en attendant que les prochains arrivent et il a envoyé des émissaires pour rappeler les caravanes qui étaient passé devant pour revenir. Ensuite il a fait quatre heures de discours pour les voyageurs en leur rappelant ce qu'ils étaient avant l'apparition de l'islam et ce qu'ils sont devenus après. Ensuite il a déclaré : « Celui à qui je suis Mowlâ, Ali en sera Mowlâ désormais ». Mowlâ est un mot arabe à plusieurs sens, dont le plus important dans les termes religieux s'applique au seigneur, Maître, ami spirituel, maître spirituel. Dans l'événement de Ghadir Khom pour la première fois dans l'histoire de la religion, la succession des maîtres spirituelle et leur choix par le maître ou le Vali prédécesseur a été révélé publiquement et officiellement. Parmi les présents beaucoup ont contesté le choix du prophète à choisir imam Ali comme son remplaçant. Cela démontre bien que la plus part des arabes musulmans considéraient le prophète comme un roi et non pas comme un maître spirituel qui les aime plus qu'un père qui ne cherche que le bonheur et le bien de ses enfants du fond du cœur, autrement ils n'auraient pas protesté. Seuls les disciples du prophète qui avaient fait beyât, sachant qu'ils doivent renouveler ce pacte avec le successeur du prophète après sa mort, ont compris qu'ils doivent suivre imam Ali en la matière de la spiritualité et de la voie de la perfection. Ceux la sont appelés les chiïtes d'Ali. En effet les chiïtes considéraient que le calife (remplaçant) spirituel du prophète est l'imam Ali et la spiritualité ne dépend ni du gouvernement ni de la position politique de la personne mais c'est une affaire divine. Cette différence a été encore plus marquée lorsque le prophète est décédé. Lors des funérailles du prophète seulement imam Ali et sa famille proche en compagnie des rares chiïtes d'Ali s'y sont rendu et le reste du peuple était parti à un endroit nommé *Saqifah Bani Sa'idah* (un endroit comme sénat) pour faire sélectionner le calife (en tant que le roi, remplaçant de Mahomet Ben Abdullah qui était le roi d'Arabie). Imam Ali ne s'est pas présenté à *Saqifah Bani Sa'idah* pour respecter la décision du peuple pour choisir leur roi, qui fut le beau père du prophète le premier calife Abu Bakr. Tandis qu'Ali était le premier homme qui s'est soumis à l'islam et il a fait beyât avec le prophète quand il avait encore seulement onze ans et encore il avait passé l'entièreté de sa vie avec et en service du prophète et pendant les guerres il l'avait accompagné dans les pires moments, ayant risqué sa vie à plusieurs reprises pour le salut du messager de son bien aimé. On peut dire que le désaccord et le malentendu qui a contribué aux divergences entre ceux que nous appelons sunnites et les chiïtes a pris son départ sur cette base. Il est tout a fait compréhensible que la politique et l'histoire politique a changé la cours des événements et après quelques dizaines d'années, les chiïtes qui continuaient à tenir au fait de succession de Velâyat (représentation spirituel) et suivaient les successeurs d'imam Ali, à cause des raisons politiques ont été sérieusement écarté de la société et sont restés sous menaces étant traités d'hérétiques ou d'anarchistes, par le pouvoir et les clergés dépendant du pouvoir. Une politique qui a abouti à la martyrisassions d'imam Hussayn (le fils d'imam Ali et le petit fils bien aimée du prophète) qui a été tué avec 72 de ses disciples et de sa famille, dont les femmes et les enfants ont été capturé et exploité comme esclaves sous prétextes d'avoir quitté la religion.

Ceux qui suivaient *Abû Bakr, Umar et Osman* ont été appelés «*les Sunnites*», et les disciples d'imam Ali et d'imam Hassan¹ ont été appelés «*les Chiïtes*».

Donc la différence fondamentale entre les chiïtes et les sunnites vient du fait que les sunnites autorisent le peuple d'élire le calife mais les chiïtes tiennent au fait que le califat n'est désigné que par le décret du prophète.

Il est évident qu'après le prophète, Ali a été désigné comme son successeur. Comme il doit toujours exister sur terre un représentant divin, après Ali, celui qu'Ali désignera sera le calife et ainsi de suite.

Si l'on garde en considération cette différence, on remarque que les fondements du chiïsme ont été révélés à la vue tout de suite après le décès du prophète. On ne peut pas dire que le chiïsme est né mais il a fait son apparition. Cette différence de pensée existait mais pendant que le prophète était en vie, elle n'avait pas émergé car le cas ne s'était pas encore présenté pour que la différence émerge. Après la disparition du prophète cette différence est devenue apparente. Donc le chiïsme a fait son apparition dès la disparition du prophète. Mais plus tard au cours de l'histoire, le chiïsme et le sunnisme ont absorbé beaucoup d'autres théorèmes de telle façon que chacun est devenu presque un ensemble de lois et d'idées.

Mais les fondements du chiïsme restent le même et l'on peut dire que tout poète, écrivain, juriste ou gnostique (*Aref*) qui croit au «*wilayat*²» d'imam Ali (c'est à dire le fait que Ali soit le vrai successeur immédiat du prophète et ceci est son droit exclusif) est chiïte. Basé selon ce point de vue les gens comme *Saadi, Hafez et Roumi* et en général tous les grands soufis étaient chiïtes.

Bien Sûre certaines différences ont toujours existé au niveau de la pratique et les rituelles (jurisprudence) mais la différence de conception ne change rien à la base de l'idée. Comme l'on peut remarquer, il existe de nombreux juristes (*uléma*)³ chiïtes qui ont des différentes conceptions des préceptes et des lois islamiques.

Et encore, la même différence existe entre les chiïtes et les sunnites, mais en gros et par principe celui qui croit au *wilayat* d'imam Ali et sa succession au prophète est Chiïte. Donc le chiïsme a fait son apparition dès la disparition du prophète. Mais ses institutions existaient bien avant. Comme aucunes oppositions n'avaient eu lieu il n'avait pas besoin de se manifester.

Mais les chercheurs étrangers, en générale les chercheurs non musulmans, lors de leurs recherches autour d'une pensée, ne se préoccupent pas de la pensée elle-même et de ses fondements. Ce sont plutôt les phénomènes et les aspects externes de la pensée qui les préoccupent. Pour eux, l'époque où Ali assistaient parfois les autres califes dans leur califat pour réaliser l'implémentation des lois islamiques dans la société ne compte pas pour une raison d'existence du chiïsme, mais l'époque où la différenciation des idées ou mécontentes prennent ampleurs et se manifestent dans la société, est un point de départ. Bien sure, beaucoup de chercheurs musulmans aussi n'ont pas pu rester loin de la contagion. Surtout ceux qui ignoraient les fondements spirituels des *compagnons*⁴ (*Sahabe*).

Dans l'histoire il y a toujours eu une divergence entre ces deux types de pensées: la pensée

¹ Imam Hassan est le fils aîné d'Imam Ali.

² Wilayat est le fait de croire en la succession du prophète par Ali. Ceci est un terme symbolique qui décrit une pensée dont le soufisme réjouit qui est l'existence d'une succession éternelle du califat spirituel. C'est-à-dire qu'il y a toujours un représentant divin sur terre qui a été désigné par les remplaçants successive autorisés du prophète en passant par Ali. Ils le nomment la chaîne d'ordre de Wilayat aussi.

³ Les experts et juristes des lois et prescription islamiques, la charia.

⁴ Premiers musulmans, les premières générations des musulmans.

chiite de la sélection divine du guide et la pensée sunnite qui est basée sur élection du guide. Les califes ont toujours tenté de persécuter cette pensée chiite et même ne cessait pas d'oppresser les partisans de cette pensée de telle sorte que les chiites étaient obligés de pratiquer la dissimulation (*taqqiyah*)¹ de leurs pensées durant presque toute la période de vie des Imams et même encore pas mal de temps après. Celle ci explique la raison de l'accentuation de la dissimulation chez les chiites.

A ce propos, beaucoup d'exemples sont connus, comme *Ali Ebne Yaqtin* qui était vizir² d'Aaron *al Rachid* (calife abbasside), pratiquait la dissimulation. Ainsi, beaucoup de chiites, pour ne pas être connus et dans le but d'organiser et de perfectionner leur idée, ainsi que de guider les autres, se sont retirés de la société et ont trouvé une autre nomination dans l'histoire, ce qui est «soufi». Peu à peu le mot soufisme devint courant.

Peu importe l'origine du mot soufisme, mais ce que l'on rencontre souvent et qui sert de référence est ce que le mot soufisme a pour origine le mot «Souf», c'est à dire laine, et soufisme veut dire porter la laine. Les soufis portaient en général des camelots et l'on raconte que les prophètes et les saints portaient des camelots. Car les vêtements en laines sont très rudes et inconfortables au corps de telle façon que l'on ne peut dormir trop et l'on reste éveillé pour faire les prières. D'où l'histoire du «*Tadhkirat al-awliyya*³» qui raconte que quelqu'un (probablement *Sofiane Tsavri*) rencontre *Imam Dja far Sâdeq* sur le chemin. Il remarque que l'Imam porte tunique du *khazz* (soie et fourrure) très cher (la différence du mode de vie des Imams par exemple *Imam Ali* et *Imam Sâdeq* ou *Imam Hassan* porte une raison qui ne sera pas traitée pour le moment). Il a approché et après avoir salué déclarât: *Oh ! Fils de l'apôtre d'Allah, de tels vêtements coûteux et doux ne vous sont pas corrects, pour vous qui êtes le fils d'apôtre d'Allah*. Imam lui prit la main et la glissât sous la manche ou il portait une tunique de camelot très corsée qui irrita la peau de *Sofiane*. Ensuite Imam ajouta; *Ceci est pour Dieu et l'autre c'est pour le peuple*. Imam Sâdeq⁴ montra la laine et dit: Ceci est pour Dieu et en montrant le vêtement de soie et fourrure, proclamât: Ceci est pour les gens. Peu importe que l'on accepte l'occurrence de telles histoires, qui sont quand même écrites par Cheikh Attar⁵, cela montre que le vêtement de laine se porte pour l'Amour du Dieu et détermine que les grands soufis, et en tête, *Imam Sâdeq* à cette époque là portaient des camelots en signe de dévotion et présentation prompte à la prière. De toute façon il est plus concevable de reconnaître la racine du mot soufisme du mot Souf. En vérité le groupe en question a été assigné encore d'un autre nouveau nom, les Soufis. Ceci était très courant à l'époque.

Nous remarquons de même, de nos jours, par exemple, dans un pays qui est contre l'Islam et tache de se montrer laïque, on dissout la partie islamique et on élimine son nom. Mais la même partie islamique reconstitue une autre partie, sous un autre nom et continue son activité pendant long temps. Le chiisme a fait pareil. C'est à dire que, dans l'histoire de l'Islam il se manifesta sous un autre nom; Soufi.

Du point de vue de la doctrine, le soufisme était fondé dès le départ sur ce fait qu'Ali était le vrai successeur du prophète et non pas quiconque autre. Et cela en sachant bien qu'Ali fut le plus excellent des compagnons et disciple du prophète. Bien sure de différente mode de vie existait durant les temps et le chiisme admet que chaque ère du temps a sa particularité et ses caractéristiques.

¹ Taqqiyah est la dissimulation de la religion. A l'époque, les chiites étaient obligés de dissimuler leurs tendances et pensées religieuses parmi les musulmans sinon leurs vies seraient mises en danger. .

² Ministre en arabe.

³ Le Mémorial des Saints par Cheikh Farid-Ud-Din ATTAR. Une traduction en français existe depuis 1976 Editions du Seuil, Série Sagesse.

⁴ Le 6^e imam des chiites.

⁵ Cheikh Farid-Ud-Din 'Attar Neyshabouri, le grand philosophe et poète mystique persan.

Par exemple Ali avait une vie apparemment simple et pauvre. Malgré le fait qu'il avait planté beaucoup de palmiers et de très vastes champs de dattiers de son propre travail manuels, il a tout dédié et ne s'en est pas servi pour lui-même. Alors qu'*Imam Sadeq* vivait avec les apparences d'une vie de luxe et de biens. Il est dans le devoir de l'Imam et «*Le grand personnage du temps*»¹ de décider le mode de vie répondantes aux exigences de l'époque. C'est pour cette raison que l'on voit dans l'histoire que; parfois le soufisme apparaît comme une retraite et ascétisme. Parfois ou chez certains apparaît comme une activité et combat social.

De la même manière on remarque différents styles au cours de l'histoire, mais aucun n'est le fondement du soufisme. Les fondements du soufisme sont ce même fait unique du «*wilayat*»² et «*Vissayat*»³ et non pas autres extras. Les extras sont créés au cours de l'histoire et par rapport aux exigences des différentes époques.

La même confusion qui vient d'être décrite concernant le mot chiisme et l'existence du chiisme est valable pour le soufisme aussi. Certains disent que le soufisme apparut la première fois courant le second siècle hégire. Tout le monde propose une théorie, tandis que le soufisme a toujours existé et c'est le fond et le sens du chiisme.

Dans l'histoire du chiisme, certains ont mis plutôt l'accent sur les décrets et les prescriptions islamiques (la charia) et ont proposé des théories à ce sujet. Ce sont les experts ou les juristes des lois islamiques, «*fuqaha*»⁴. Certains autres chiites ont attribué la priorité aux thèmes de la doctrine et de la voie de la perfection vers Dieu, ceux-ci ont pris la voie du soufisme. Ces deux groupes en vérité comme l'on peut dire, sont des deux bras d'un seul corps.

Très souvent, certains définissaient inconsciemment une sorte d'opposition ou mésentente entre ces deux groupes (les clergés et les soufis). Beaucoup d'orientalistes y procédaient, car plus cette opposition dont ils parlent est ample plus ils en profiteraient. L'esprit et le fondement de l'islam se trouvent dans le chiisme et l'esprit du chiisme est dans le soufisme. Le soufisme n'est rien d'autre que le chiisme et le Vrai chiisme n'est rien d'autre que Le soufisme. A ce propos certains chercheurs ont trouvé un autre argument qui finissait par schisme et si ces arguments sont proposés intentionnellement ou par ignorance, seul Dieu le jugera. En tout cas certains déclaraient que le soufisme est créé pour détruire le chiisme et son but est de dégrader l'Islam. Ils font référence à certains soi-disant soufis qui n'admettaient aucune valeur pour la doctrine spirituelle ou même leur Ordre de correspondance (*silsilah*)⁵ avec La Source dont nous avons parlé était rompu.

Dans le soufisme d'après le fondement du chiisme, seule celui qui est désigné par le précédant «*maître spirituel*» (*Morchid ou Pir*)⁶ pourra guider le peuple. Et tout le monde a fermement la foi en ce fait que l'ordre de succession de désignation continuera jusqu'au jour de la résurrection. La croyance chiite des «*Douze Imams*» (*asna ashari*)⁷ qui croit en succession d'Ali et ses 11 descendants successifs), est basée sur ce fait que durant l'occultation d'Imam, celui que l'Imam a désigné aurait seul et le seul droit de faire beyât avec les croyants. Mais encore c'est lui qui est autorisé à désigner un successeur et cet Ordre de succession (*silsilah*) a

¹ «*Vali-e-Zaman* » ou le grand personnage du temps est un terme qui désigne dans les textes soufis le représentant de Dieu. Ce terme s'applique au 12ième imam chiite descendant d'Ali.

² Voir plus haut

³ Désignation du successeur.

⁴ Fuqaha sont les experts des lois et prescriptions islamiques (charia).

⁵ Silsilah; Ordre avec une succession ininterrompue.

⁶ Le mot Pir en persan veut dire, Sage ou maître spirituel, dans les textes soufis ce mot est employé pour désigner le guide spirituel ou le guide d'un ordre.

⁷ Douze en arabe. Ceux qui acceptent la succession des 12 imams chiites au devoir du guide spirituel après le prophète.

ainsi duré depuis. Donc alors le guide par une personne est légitime si et seulement si, elle a une autorisation qui a pour origine de main à main de l'Imam, sinon sa liaison est interrompue et ce n'est plus valable. Nombreux sont ceux qui ont perdu cette liaison mais par leurs propres conceptions personnelles ont rajouté des théories au soufisme qui ne sont pas du soufisme.

Rares sont les chercheurs qui ont fait attention à ce point. Par exemple récemment dans un livre qui vient d'être traduit en persan, les auteurs¹ procèdent à étudier le soufisme dans l'ex-Union soviétique et écrivent: «Le soufisme n'est ni une secte ni un mouvement hérétique, ni un mouvement schismatique. Le soufisme c'est la part inséparable du véritable Islam. Surtout les analystes occidentaux sont d'un talent spécial pour fermer l'œil sur cette vérité et ne cessent de traiter le soufisme comme un phénomène étranger à l'islam et même comme une déviation de l'islam.» Dans l'ex-Union soviétique le gouvernement était opposé à la religion et ceux qui font des recherches dans l'ex-Union soviétique comprennent mieux ces conclusions.

Un autre argument a été lancé par certains orientalistes: Le chiisme et même le soufisme est une forme de combat de résistance que les iraniens ont inventé contre l'invasion des Arabes, car les Arabes avaient envahi leurs pays et avaient mis fin à leur dynastie, donc ils ont riposté de cette façon. Et cela parce que dans l'histoire, la réussite du combat des soufis pour libérer l'Iran des mains des envahisseurs est d'une brillance exemplaire. Mais il y a un élément qu'il faut tenir en compte; ce ne sont pas les Arabes qui ont conquis la Perse mais c'est l'Islam qui a conquis l'Iran. L'armée de l'islam n'a avancé par la bataille militaire que jusqu'à Ray². Ensuite les Iraniens sont devenus musulmans et le reste de la population a accepté l'Islam volontairement et à bras ouverts. La comparaison ci-dessous nous aiderait à mieux comprendre cette vérité: Dit-on qu'*Anoushirvan*³ a invité les commerçants riches pour leur demander un prêt pour préparer une guerre. Après sa lecture, un cordonnier déclara: Je suis prêt à payer toute la somme dont vous avez besoin, et je serai prêt à même à l'offrir à une seule condition et cette condition est cela; «*Que vous permettiez à mon fils d'apprendre à lire et écrire et qu'il puisse faire des études.*» Anoushirvan en fut très fâché et dit: «Je ne permettrai jamais à un fils de cordonnier faire des études» et il refusât.

De l'autre côté, l'Islam ordonne: "Chercher à savoir est le devoir de tout musulmans." Par exemple après la guerre de *Badr*, les familles des détenues de guerre sont venues pour voir le prophète et payer la rançon pour libérer les détenues. Le prophète a dit: «parmi ces détenues, tout ceux qui apprennent à lire et écrire à sept musulmans seront libres.»

Comparez ces deux cas en dehors des aspects spirituels, prenez en considération rien que l'apparence de l'histoire. Quand vous trouvez deux armées face à face, l'une de cette pensée et l'autre pensant comme dite plus haut, la quelle sortira vainqueur ?

En tout cas c'est l'islam qui a conquis la Perse et les Iraniens aimaient l'Islam et les musulmans.

Dans beaucoup de mouvements révolutionnaires qui ont eu lieu, si ces mouvements continuaient contre l'invasion étrangère en respectant l'Islam, ils aboutissaient à des fins prospères, comme la révolte d'*Abû Muslim Khorassani* ou les révolutions des «*Sarbedaran*» et les «*Safavides*» (ces deux derniers étaient des mouvements soufis) et ainsi sont nombreux. Mais ceux dont l'origine de la révolution furent seulement l'indépendance d'Iran mais sans l'accord à l'islam et en vérité en opposition à l'islam, n'ont point réussi. Des gens comme *Hashim Ebne Hakim* (connu comme *Al'moqana*), *Maziar*, *Babak* et *Afshin* font partie de ce

¹ Alexandre Benigson et Anderse Wimbosch, « Mystics and Commissars »

² Ray : Téhéran actuel

³ Le grand roi persan de la Dynastie des Sassanides, (531-579)

genre. Leurs dynasties n'ont d'ailleurs pas duré long temps et même toutes traces de leurs motivations et leurs pensées disparurent.

Malheureusement les orientalistes négligent tous ces faits du paysage décrit et commentent le soufisme et le chiisme comme la révolution des iraniens contre les Arabes et la décrivent comme l'arme de ce combat. Tandis que le soufisme est le portrait du chiisme et le chiisme est le portrait de l'islam. Un témoignage historique à ce fait est la révolte des *Safavides* qui a abouti à la domination du chiisme en Iran.

Un autre argument a causé une confusion: Tassawuf est différent d'erfan. Effectivement du point de vue vocabulaire ce sont deux mots différents mais comme dit le proverbe; «Nos expressions diffèrent mais ta beauté reste la même». La conduite à cette confusion existe depuis les temps anciens. Beaucoup d'opposants au soufisme qui ont écrit des réfutations approuvent le mysticisme ou gnosticisme (*erfan*) et même ils proclament: «Certains savants considèrent *Tassawuf* et *erfan* comme identiques mais ce n'est pas ainsi.»

Erfân ou connaissance de Dieu

Voyons brièvement ce que c'est *erfan* ou connaissance de Dieu. Le mot *erfan* veut dire connaissance (gnose). La connaissance de Dieu ou la gnose a aussi de différentes étapes. Par exemple *Abraham* il savait, c'est à dire, qu'il avait compris avec son propre instinct, que ce monde a un Dieu et ce Dieu gouverne tout. Il avait un certain niveau d'*erfan* ou de connaissance. Il a vu l'étoile et il a déclaré: "*Ceci est mon Dieu*". Une grande étoile lumineuse qu'on dit que c'était *Sirius*. Mais l'étoile s'est éteinte, alors il a pensé: "*Je n'aime pas celui qui s'éteint*." La lune s'est mise à briller, (en générale ça aurait dû être la pleine lune), il dit: "*Ceci est mon Dieu*". Mais après sa disparition, il a réfléchi et ainsi dit: "*Celui-ci s'est couché aussi, donc il ne peut pas être mon Dieu*." Il était à un stade de réflexion où il savait qu'un Dieu existe et ce Dieu a la puissance et la grandeur mais dans son imagination primaire il admettait un corps à Dieu (un Dieu corporel). Ensuite le soleil se leva, il a pensé: «Celui-ci est sans doute le Dieu.» Le soleil se coucha aussi. Il a pensé: «*Sincère, oui, je tourne mon visage vers Celui qui a créé les cieux et la terre; et je suis point de ceux qui donnent des Associées (à Dieu)*¹² ». En se concentrant c'est à ce moment là qu'il a compris que le Dieu qu'il cherche, n'est pas corporel et c'est «Ce Dieu» qui a créé les cieux, la lune, les étoiles et le soleil. Ces successions de pensées sont les différentes étapes gnostiques ou différents niveaux d'*erfân*. Les étapes gnostiques les plus élémentaires sont au départ, là où *Abraham* ne savait pas si le Dieu qui l'a créé est corporel ou non, ou comment est-il? Ensuite il a continué à connaître pour atteindre de tels niveaux d'*erfan* que dans le coran Dieu dit: «*Ainsi nous avons montré à Abraham le super royaume des cieux et de la terre, afin qu'il fût de ceux qui croient avec certitude*³.»

Bien-dire; tous ceux qui reconnaissent Dieu et savent qu'il existe, possèdent un certain niveau de gnose ou de connaissance (*erfan*) car la connaissance n'est pas une matière absolue. Comme disent les philosophes, c'est graduel comme la lumière et la foi, qui ont des différents degrés d'intensité. Connaissance commence par les bas degrés et puis si Dieu daigne la grâce pourra atteindre les plus hauts niveaux. Par exemple, imaginez une personne dans un désert ou il n'existe aucun signe de vie, dans l'air pur (l'air pur peut être considéré comme image des pures intentions et instincts de la personne). De loin il voit une tache noire et il sait que c'est seulement une tache noire. Il conclut donc que quelque chose est là. C'est à dire qu'il acquiert déjà une certaine connaissance (*erfan*). S'il avance, il verra que c'est une ligne droite. Il comprend donc que cette chose est là et elle est longue. Encore s'il continue d'avancer, il verra qu'il y a des branches à cette chose. Il imagine que cette chose est un arbre qui a des branches. Encore en avançant, il voit des taches sur ces branches qui ressemblent à des feuilles. Donc il pense que cet arbre a des feuilles donc il est vivant. Il voit qu'il subit des mouvements d'ondulations. Donc il comprend que l'arbre est exposé au vent. En avançant encore, il voit qu'il y a des choses pendues à ses branches! Il comprend que ce sont des fruits. Encore en approchant, il verra que ce sont par exemple des pommes ou d'autres fruits, il obtient *erfan* (il trouve connaissance). En approchant, il goûte à ces fruits et comprend que

¹ Coran 6 : 79, En fait ce sont des images pour montrer le parcours de la perfection (l'ésotérisme) et les différentes étapes que *salik*, le voyageur du chemin spirituels, traverse pour arriver à la connaissance de Dieu.

² Cet image peut être interprété de cette façon : comme un enfant commence son chemin sur la voie de la connaissance (de son environ et du monde, il commence à fixer son objective sur différentes guides qui lui sont les plus proches, comme par exemple les parents et les frères et sœurs aînées et il prend son modèle le plus proche et le plus compréhensible, mais après en évoluant il les dépasse et cherche d'autres maitres et professeurs pour connaître plus en accord de son pouvoir évolutif de pensée. Une façon de dire aussi que pour tout apprendre il faut un maitre et un guide.

³ Coran 6 : 75

c'est sucré¹. Les mêmes étapes gnostiques (*erfani*²) pour l'homme apparaissent sur la voie de connaissance de Dieu. Erfân ou la connaissance de Dieu c'est ainsi. Alors lorsqu'on qualifie quelqu'un d'*Aref* ou de Gnostique ce n'est pas une qualité absolue qu'il détient en exclusivité et les autres en sont complètement dépourvues. Il existe de différents niveaux pour *Aref* ou gnostiques. Il y a "*Aref*" (le gnostique, le connaisseur) et il y a *Âraf* (le gnostique suprême, le connaisseur suprême). La voie qui conduit à erfân parfait, c'est à dire la perfection de sagesse est appelée soufisme. C'est à dire que le soufisme est la pratique pour atteindre erfân. Cela veut dire que soufisme et erfân sont deux mots conduisant à la même vérité ou bien sont les deux faces d'une pièce de monnaie. On peut dire que l'un montre le chemin et l'autre c'est le résultat de suivre le chemin. De toute façon ils sont deux et en même temps un.

Si l'on essaie, aujourd'hui en Iran, de tracer un trait de différence et d'introduire une distinction entre le soufisme et *erfan*, ceci est peut-être dû à la mauvaise situation politique qui règne. Car il leur est impossible de nier *erfan* car beaucoup de sages le reconnaissent comme le plus excellent et c'est publiquement bien aimé. D'autre part, ils ne peuvent pas accepter le soufisme car leurs vies matérielles et leur situation peuvent être endommagée. Donc ils disent qu'erfân c'est autre chose que le soufisme. Même beaucoup de ceux qui étaient sur le chemin de soufisme (*Tassawuf*) et plus tard ont procédé à l'opposition, en écrivant même des réfutations, pour fortifier leur raison de rejet et se dissocier de leurs passés disent: «*erfân c'est bien mais c'est différent de Tassawuf.*» Ils vont si loin à ce point qu'ils prétendent que: «*Beaucoup de nos générations antérieures ont commis la même faute.*» On voit que même d'après eux de nombreux grands personnages ont approuvé cette vérité.

¹ C'est le rencontre de la vérité ou le fruit de l'ésotérisme qui est nommé parfois l'exotérisme

² Qui correspond à erfân

Quelques remarques à propos du sens du mot Beyàt

Beyàt, étymologiquement veut dire transaction (achat et vente) qui vient de racine *Bay'e*. Mais il s'agit d'une transaction spéciale. Dans le coran le verset de la «*sourate Toba*» est attribué à *Beyàt*, Dieu dit: «*Vraiment, Dieu achète aux croyants, leurs vies et leurs biens, et en revanche le prix, c'est le paradis.*¹» Ceci est une transaction. Dans d'autres versets cet engagement et transaction sont imagés au commerce. Par exemple dans le coran le Dieu dit: «*O, Vous qui êtes devenus croyants, voulez-vous que je vous conduise à un commerce qui vous épargnera les châtiments et la peine? Croyez en Dieu et en son envoyé et consacrez votre grande tache dans la voie de Dieu.*²» Aussi dans le verset de la «*sourate Fa ter*»: «*..., Ces personnes espèrent faire un commerce qui n'a pas de perte.*³⁴»

Les divers Beyàt

Dans le coran on rencontre très souvent ces expressions imagées. Mais il faut faire attention à ce fait que quand un exemple est utilisé ou l'image de quelque chose est donnée par une autre, ces deux, l'image et imagée, ne doivent pas forcément être identiques sur tous les aspects. Mais c'est la globalité du sujet qui a de l'importance. Par exemple dans le coran, piété (*taqwa*⁵) est imagé au vêtement, «*Et le vêtement de piété est meilleur*⁶». De même l'épouse pour le mari et le mari pour l'épouse est imagée au vêtement; «*Vous êtes les vêtements de vos époux et vos époux sont vos vêtements.*⁷» On trouve dans d'autres versets aussi, que médianse ou parler dans le dos d'autrui est imagé à manger la chair du mort.⁸ Alors cette méthode est courante dans le coran. Et on ne peut dire qu'étant donné que le sens du mot *Beyàt* comme commerce ou transaction est absurde, alors on va l'interpréter comme plus tard on expliquera, «*Jurer fidélité*».

Au début de l'islam, étant donné que le prophète n'avait pas encore établi un gouvernement et seul les institutions morales de l'islam étaient décrétés, les musulmans avaient l'honneur de rencontrer le prophète et se soumettaient au prophétisme du prophète. C'est pour cette raison que dans la plupart des versets coraniques qui fussent révélées à la Mecque, les groupes jadis dits sont appelés Musulmans (*Muslim*)⁹ et Croyants (*Mo' men*)¹⁰ en même temps. Mais lorsque le prophète est parti à la Médina, comme il a fait un gouvernement, beaucoup de gens comme les *Monafegh*¹¹, prétendaient se soumettre au gouvernement mais au fond, dans le cœur, ils ne croyaient pas à l'islam. En effet les *Beyàts* que le prophète obtenait à la Médina étaient différents de celui qu'il obtenait à la Mecque. Il y avait deux sortes de *Beyàt* à la Médina :

- a) *Beyàt Nabavia* (prophétique): un *Beyàt* par le quel la personne se soumettait aux décrets du régime gouvernemental même s'il n'avait pas au fond la foi en l'islam.

¹ Coran 9:111

² Coran 61:10-11

³ Coran 35:29

⁴ «*Ceux qui lisent le livre saint et font des prières et distribuent de ce que nous leur avons donné en secret et ouvertement, espèrent faire un commerce qui n'a pas de perte.* »

⁵ Piété

⁶ Coran 7:26

⁷ Coran 2:187

⁸ «*Est-ce que l'un d'entre vous aimerait manger la chair de son frère mort ? Alors vous n'y prendrez pas de plaisir* », coran 49:12

⁹ Musulman, soumis, en arabe

¹⁰ Croyant, qui a la foi.

¹¹ Les hypocrites, les ennemis sous couverture de l'islam.

Par exemple la personne aurait pu ne pas faire des prières ou le jeun mais il acceptait se soumettre au gouvernement. Comme on dit de nos jours; Il demandait une naturalisation. Acceptation du *Beyât* par le prophète équivalait l'acceptation (naturalisation) du nouveau demandeur musulman par le gouvernement islamique. En effet ceci était le *Beyât Nabavia* et celui qui le faisait en acceptant l'islam avait droit de se marier avec d'autres musulmans et hériter¹. A l'époque du prophète, sans *Beyât* personne n'était accepté à l'islam. Après la conquête de la Mecque même *Hinde*² a fait le *Beyât*.

- b) *Beyât Walawiyyah*³, l'autre *Beyât* était un *Beyât* de foi qui était différent du *Beyât* islamique. En vérité ceci était un *Beyât* avec le coté «*wilayat*» du prophète. C'est à dire que, avec ce *Beyât*, à l'époque où le prophète était à la Mecque, ou même après, toutes personnes qui se soumettaient au prophétisme du prophète (ce fait impliquait soumission au gouvernement du prophète aussi), auraient automatiquement fait partie des croyants. Bien sûr certains ont pensé que le fait d'accepter le prophétisme du prophète et faire le *Beyât* islamique équivaut avoir la foi. C'est pour cela que le coran dit: «*Les Arabes viennent te dire (au prophète) que nous avons «la foi», dis leurs: vous n'êtes pas croyants vous êtes soumis (vous avez accepté l'islam), et la foi (iman) n'est pas encore entrée dans vos cœurs*»⁴. Ceci démontre la distinction entre avoir l'islam et avoir la foi.

L'islam est de se soumettre au gouvernement qui se fait par déclaration verbale des deux témoignages (*Shahadatein*)⁵, mais la foi (*iman*)⁶ est une affaire du cœur. A la suite du même verset: «*O! Prophète, ils croient qu'ils te font l'honneur de se soumettre, dis-leur: ne me faites pas porter l'honneur de votre soumission, c'est le dieu qui vous fait l'honneur, grâce à cette soumission, de vous conduire à la croyance.*»⁷ D'après ce verset, il apparaît que l'islam n'est qu'une introduction à la foi. Dans ce sens que si l'on a la foi (*iman*), on a l'islam, mais l'on peut être musulman sans avoir la foi (*iman*)⁸. A la suite de ce verset dit le coran; «*...en effet si vous êtes sincères dans votre soumission (islam)*». Dans ce sens que cette soumission ne doit pas être le résultat de votre peur du gouvernement.

Avec ces explications, il faut être attentif à ce point qu'à l'époque du prophète «*Beyât imani*»⁹ était distingué du *Beyât* gouvernemental. Après la disparition du prophète «*Beyât imani*» était pour *wilayat*¹⁰ d'imam Ali et aucun des califes n'a prétendu faire un tel *beyât*.

Au cours des dynasties des *Omeyyades* et *Abbassides*, comme ils n'avaient pas au fond de conscience la foi pour être intéressé à ces deux différentes sortes du *Beyât*, ils imaginaient que *Beyât* n'est que pour montrer la solidarité avec le gouvernement¹¹. Et alors s'ils comprenaient

¹ Il s'agissait d'un acte de soumission aux nouvelles lois du gouvernement fait par Mahomet Ben Abdullah. La personne était ainsi sous la protection du gouvernement.

² *Hinde* surnommée «*la mangeuse de foie*» était l'épouse d'Abu *Sufyan* qui était en tête des opposants du prophète à la Mecque qui a organisé plusieurs guerres contre le prophète. Elle a mangé le foie de «*Hamzah le Martyr*» l'oncle du prophète, après la bataille d'*Uhud*, car *Hamzah* avait tué son père lors de la bataille Badr qui a eu lieu le 16^e jour du Ramadhan de la seconde année hégire (13 Janvier 624 après JC).

³ Le terme *Walawiyyah* est dérivé du *wilayat*, qui veut dire amitié de Dieu.

⁴ Coran 49 :14

⁵ Les deux témoignages: «Il n'y aucun Dieu que le Dieu, Mahomet est son envoyé».

⁶ *Iman* en arabe veut dire la foi, la croyance certaine.

⁷ Coran 49 :17

⁸ L'islam est pour être conduit à la croyance, une étape supérieure

⁹ Voir lexique

¹⁰ Voir lexique

¹¹ Dans les temps anciens et même actuellement l'emploi du mot *Beyât* est plutôt courant au niveau gouvernemental. Comme les califes qui prenaient leur propres *Beyât* et ne reconnaissaient aucun autre *Beyât*. Dans ce *Beyât* en vérité la personne s'engageait à respecter la discipline de la société et de se soumettre et obéir aux lois du gouvernement. En revanche le gouvernement s'engageait à garantir sa sécurité, préserver sa vie et ses biens et ses propriétés. Par exemple dans une des guerres les musulmans ont conquis certaines régions de Shâm

que nos imams obtenaient le *Beyàt*, leurs vies seraient mises en danger.

La continuation de l'ordre du Beyàt imani durant l'époque des imams

Les imams avaient désigné des personnages qui étaient autorisés à obtenir le *Beyàt* de la part des imams. Par exemple *Mohammad Hanafīyyah* l'oncle d'*imam Sadjad* avait l'autorisation de prendre *Beyàt* de sa part. Ceci était très courant à l'époque des imams chiïtes et ils prenaient le *Beyàt*, car ils le distinguaient indispensable pour (guider) les croyants, par l'intermédiaire de ces représentants et en cachette. Nous voyons que le beyàt est une affaire qui a été légitime dans l'islam. Comme l'on remarque depuis les versets coraniques du *Beyàt* concernant les femmes: «*Oh, Prophète, si les femmes croyantes viennent vers toi pour faire le Beyàt ...*¹» et ainsi par le verset du coran (9:111), on voit qu'il s'agit d'un engagement dans les affaires de la religion. Et l'achat de la vie et les biens matériels et non pas comme certains l'imaginaient pour le *djihad* et la guerre. Car le *djihad* est interdit aux femmes mais l'ordre de *Beyàt* reste valable toujours pour elles et aucune annulation n'a jamais été rencontrée². Donc l'ordre de *Beyàt* continue et doit toujours exister de nos jours.

Nous avons vu qu'aux époques des imams eux même ou leurs représentants obtenaient le *Beyàt*. A l'époque du 12^e imam, le devoir caractéristique des quatre avocats (*novvab arba'ah*) était ce fait qu'ils étaient intermédiaires, entre les chiïtes et l'imam pour les affaires générales. Par exemple comme ils avaient été informés de la résidence de l'imam, ils portaient les lettres que les chiïtes écrivaient pour l'imam et de même ils recevaient les réponses aux courriers en les remettant au concernés. Ces quatre personnes n'ont jamais prétendu obtenir *Beyàt* ni dans aucun livre ou manuscrit on trouve la trace qu'ils l'ont fait. Obtention du *Beyàt* était une affaire qui était confié à «*Cheikh Junayd Bagdadi*³» par l'imam.

Obtention du Beyàt dans la période de l'absence de l'Imam

L'explication est ainsi: depuis l'époque d'*imam Ridha*⁴, l'oppression contre les chiïtes a atteint les pires ampleurs. *Imam Ridha* a autorisé son disciple et son serviteur *Maruf Karkhi*, à obtenir le *Beyàt* de la part d'*imam Ridha*. Il a aussi été autorisé de choisir son remplaçant qu'il trouverait méritant, toujours avec l'autorisation de l'*Imam Ridha*. *Maruf Karkhi*, a désigné *Sari Saqati* et *Sari* a obtenu l'approbation de l'*Imam Ridha*. *Sari Saqati* avait aussi l'autorisation de désigner un successeur et il a désigné *Junayd Bagdadi* qui lui-même disposait de cette autorité à l'époque de 12^e imam. En période de grande absence de l'imam, après sa disparition, l'imam l'a autorisé de désigner un successeur et il l'a fait. Alors *Beyàt imani* ne fut jamais interrompu ou annulé et les remplaçants de *Junayd* en vérité sont les représentants indirect d'imam et ils obtiennent le *Beyàt*. Bien sure cette succession et ordre de désignation autorisé sont expressément nommés Ordre de soufisme (*Silsilah Tasawwof*) ou Ordre des Saints (*Silsilah 't'al'Awliyah*). Il y a d'autres Ordres différents aussi qui se déclarent originaires d'Imam mais l'authenticité de cette origine de notre point de vue, nous les chiïtes,

(la Syrie actuelle) et beaucoup ont fait *Beyàt* et sont devenus musulmans. Ces personnes payaient les impôts islamiques (khoms et dhakat). Certains autres sont restés sur leurs religions et leurs croyances et ne se sont pas converti du christianisme et judaïsme mais payaient une taxe (Djaziyeh). De toutes façons le gouvernement s'engageait en récompense des deux cas, être musulmans et payer dhakat ou rester de sa religion et payer la taxe (djaziyeh) à protéger leurs vies et leurs biens. Plus tard l'armée romaine a attaqué cette région et l'a envahit. Les musulmans ont résisté et ont contre-attaqué en libérant ces régions. Le gouvernement a rendu tout ce qu'il avait reçu de la population comme taxe ou impôt islamique car le gouvernement avait manqué à son devoir de protéger la vie et les biens de la population. Ceci est le beyàt gouvernemental.

¹ Coran 60:12

² Dans l'histoire de l'islam même ceux qui n'admettaient aucune valeur pour le *Beyàt imani*, obtenait un *Beyàt* gouvernemental ou islamique.

³ Voir sa biographie en "Le mémorial des Saints Editions Sagesse".

⁴ Le 8^e imam des chiïtes

devrait être objet d'étude et de vérification. Car les Ordres qui ne se justifient pas avec l'autorisation de l'imam ont une défaillance au niveau de la succession des autorisations. Comme ce n'est pas encore évident que tous les ordres qui se déclarent originaires d'imam n'aient pas subi une rupture d'autorisation, donc celui qui accepte ces introductions et ces propositions aura le devoir de chercher et vérifier l'authenticité et la vérité de tous ces ordres pour savoir le quel détient l'autorisation et la permission directe de l'imam. Et il faudrait se concentrer plutôt vers les ordres qui éventuellement auraient une liaison directe avec l'imam.

La façon d'obtention de Beyàt

La coutume de *Beyàt* était de telle façon que la main d'une partie devrait toucher la main de l'autre partie comme aujourd'hui il est de coutume que pour tout *Beyàt* (transaction), contrat ou pacte les parties se serrent la main. Dans le cas des femmes on couvrait la main ou les deux parties mettaient la main dans un pot rempli d'eau ou on utilisait même un chapelet, de telle façon qu'un contact indirect soit établi. Effectivement dans le cas de *Beyàt imani* ce contact entre les deux mains était d'une façon particulière. Là où, Dieu dit dans le coran: «*La main de Dieu est au-dessus de leurs mains*»¹, la parole est adressée au prophète, dans ce sens que; ceux qui feront le *Beyàt* avec toi, en effet ils font *Beyàt* avec Dieu. Mais comme Dieu n'est pas corporel, ni matériel c'est par l'intermédiaire de son envoyé, qui est le prophète et ses successeurs, que Dieu obtient le *Beyàt*. Coran veut nous dire qu'en effet, entre les deux mains qui se touchent, la main de Dieu est parmi ces deux mains. «*La main de Dieu est sur votre main*» vaut dire cela.

La Confusion chez certains Orientalistes

Avant l'Islam, le *Beyàt imani* était une coutume qui existait dans toutes les religions monothéistes. Mais à chaque époque avait une forme particulière. Par exemple Jésus Christ s'est rendu auprès de saint Jean pour être baptisé. Saint Jean, sachant l'avenir de Jésus Christ lui a dit que c'est moi qui dois être baptisé par toi. Mais Jésus Christ a répondu: «Non actuellement c'est toi qui dois me baptiser car le temps actuel exige ainsi». Après être baptisé par saint Jean, il a reçu des ordres de saint Jean pour pratiquer ascétisme et plus tard il devint prophète.

D'après ces explications, certains ne croient pas au *Beyàt* de façon *imani* (pacte spirituel) et le prennent comme un pacte avec le gouvernement. Comme actuellement un tel pacte n'existe plus, ils pensent que le *Beyàt imani* n'est plus valable. Un autre point est le fait que le sens du mot *Beyàt* est l'achat et la vente. Dans ce sens qu'il s'agit d'un engagement de foi dans le quel l'homme vend sa vie et ses biens matériels au Dieu pour acheter en contre partie le Paradis. En effet ceci pèse trop lourd pour les orientalistes et chercheurs qui font des études dans l'islam. Ainsi certains des interprètes du coran n'ont pas voulu traduire le mot *Beyàt* dans ce sens et le traduisent autrement qui sont globalement «jurer la fidélité ou engagement à faire un acte». Par exemple, Régis Blachère ou Edouard Montet dans la traduction du coran en français ont traduit le *Beyàt* comme «Serment d'Allégeance, Jurer Allégeance», tandis que jurer est un acte unilatéral mais *Beyàt* est bilatéral. Ainsi dans le coran Dieu dit: «*O, Prophète quand les femmes croyantes viennent vers toi pour faire le Beyàt,...*». Et à la fin du verset: «*..., donc obtiens le Beyàt d'elles et demande pardon pour elles*»². D'après ce verset il est évident que *Beyàt* doit être accepté par l'autre partie et ce n'est pas comme jurer qui se fait que de la part d'une seule partie.

La négligence du sens véritable de *Beyàt* a poussé même ces chercheurs qui connaissent bien les fondements de l'islam, mais ne seraient pas connaisseurs des finesses gnostiques, comme

¹ Coran 48:11

² Coran 60 :12

professeur *Hamidollah* qui a traduit le coran en français, à commettre cette erreur. Professeur *Hamidollah* a traduit le *Beyât* comme Jurer Fidélité. Apparemment les traducteurs du coran en anglais aussi ont commis la même erreur. Telle que Arberry qui traduit «To swear fealty» et Pikhall qui traduit «To swear Allegiance» et en fin dans la traduction de Yusuf Ali «Plight one's fealty» est utilisé, et toutes ces interprétations plus ou moins valent dire jurer fidélité.

Récemment j'ai vu dans certains livres que le mot *initiation* est dit équivalent de *Beyât*. Malgré que ce mot est pris pour certaines coutumes et préliminaires qui pourraient être respectés au moment de *Beyât*, (comme la propreté du corps, ou la propreté du vêtement...) mais c'est différent du *Beyât* et c'est autre chose.

Globalement on pourrait peut-être dire que le mot *Beyât* comme le mot *wilayat* n'a pas d'équivalent latin et ce mot doit être utilisé tel qu'il est.

Proclamations

«Au nom de celui qui a créé la vie et l'esprit,
Le sage qui nous fait courir la parole sur la langue.»

Ferdowsi

Chers confrères,

Nous sommes tous attristés par la disparition de notre Grand Maître. Que Dieu nous accorde la patience et le pouvoir de supporter cette peine de séparation et ainsi que son esprit soit content et satisfait de nous.

Je prie Dieu, pour accorder à moi, l'espèce néant, la réussite dans le devoir qui m'a été attribué par notre grand et vénérable Maître et je fais appel à vous mes frères pour prier et pour m'assister.

Lisez constamment les instructions écrites dans l'épître de «Pand e Saleh» et les proclamations écrites par les précédents sages. Et tachez de vous y conformer en vous y référant constamment. Votre effort à cette tâche, donnera satisfaction au Tout Puissant et garantira la réussite de cette humble personne. Pour le moment je vous rappelle quelques points et je répète:

- 1- Tachez vivement de respecter: pour les femmes, le hijab islamique, qui est la condition de préservation de la pudeur individuelle et sociale ainsi que pour les hommes la piété (le taqwa).
- 2- Comme vous le savez, il y a plus de cents ans que pour la première fois *Hadhrat Sultan Ali shâh le martyr* a interdit l'usage de la drogue et même il n'acceptait de faire *Beyât* avec les toxicomanes. Ses successeurs aussi ont toujours insisté sur ce fait constamment. Si jamais un frère ou une sœur, que Dieu ne laisse, est toxicomane même très peu, qu'ils demandent pardon au Dieu et demandent au Dieu de lui accorder la volonté et le tenus d'arrêter cette habitude. Comme ces contaminations affectent et même font disparaître la raison, il ou elle ne doit pas participer aux réunions soufies avant l'acceptation du pardon du ciel et l'arrêt de cette habitude. Comme le verset coranique dit: «N'approchez pas les prières quand vous êtes intoxiqué [saoul] (Coran 40:43)», et qu'ils ne devraient participer que rarement et seulement quand ils sont parfaitement conscients.
- 3- Les devoirs dictés par les prescriptions de l'islam se divisent par les grands sages et les gnostiques globalement en trois groupes:
 - Les décrets et ordres de la charia qui doivent être initiés sur un juriste islamiste (uléma) remplissant toutes les conditions nécessaires et le choix et la distinction d'une telle source est le devoir de chaque personne.
 - Les ordres et institutions du «*tariqat*» qui doivent être reçu du grand personnage du temps actuel (Le Grand Maître du Temps Actuel) et les institutions gnostiques sont écrits dans les livres des vénérables gnostiques (Orafâ, sages)
 - Les commandements personnalisés et privés correspondent au diagnostique de chaque personne. C'est à dire Dieu le Tout Puissant a voulu ainsi que les hommes usent de leurs pouvoirs de réflexions et puissent le perfectionner. Donc en dehors des domaines ci-dessus, l'homme a l'obligation de trouver son devoir à l'aide de sa réflexion et sa logique

jurisprudentielle.

- 4- Alors, participation dans les affaires sociales et les commenter n'est pas dans le domaine du *tarîqat* et les soufis ne devraient pas exiger des ordres de la part des Maîtres Spirituels à cet égard. Il faut purement diriger les intentions et les actes vers Dieu et trouver son devoir. Les grands personnages et Maîtres Spirituels s'abstenaient d'émettre d'idées pour que cela ne soit pas pris pour des devoirs de *tarîqat*. Cette méthode de non-participation dans les affaires sociales est comme auparavant entrepris.
- 5- Nous devrions respecter l'ordre et la discipline sociale, et obéir aux lois et les respecter comme Socrate nous apprend dans l'histoire. Respecter les lois de la société est le respect envers soi et les autres. Faites attention à ce point important.

Priez pour moi

Nour Ali Tabandeh, Majdhub Ali Shah